



Vous êtes un accueil de loisirs, vous prévoyez des baignades sur la plage de la baignade municipale de Chalette-sur-Loing, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous avant votre arrivée.

Après traitement de votre demande, vous recevrez par e-mail votre autorisation de baignade

Notez que les groupes peuvent se baigner entre 10h et 12h et en semaine uniquement ; après 12h, le parc de loisirs vous est accessible mais plus la zone de baignade. Un SAUVETEUR est présent dès 9h au poste de secours pour vous enregistrer.

FICHE DE RENSEIGNEMENT - AUTORISATION DE BAINNADE

(TELECHARGER)

Nom de l'organisme	
Adresse complète	
Ville	
Adresse e-mail	
Nom du directeur	
Téléphone directeur	
Nom du responsable sur site	
Téléphone responsable site	
E-mail responsable	
Nom du surveillant de baignade	
N° de téléphone du surveillant de baignade	
Copie du diplôme <i>(mettre en pièce jointe à ce document)</i>	
Date et heure d'Arrivée	
Date et heure de Départ	
Nombre d'Enfants - de 12 ans	
Nombre d'Enfants de + de 12 ans	

Adressez cette fiche à : cecile.yvon@ville-chalette.fr

Merci et bon séjour à Chalette-sur-Loing

Cécile Yvon
02 38 16 39 71
Ville de Chalette-sur-Loing
Directrice du Centre Aquatique Claude Blin